

Procès-Verbal. Séance du conseil municipal du 6 Février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 février, les membres du conseil municipal de La commune de Saint-Gonnery se sont réunis à 20h à la salle du conseil sous la présidence de Claude VIET et suite à la convocation adressée par le maire le 03 février 2023 conformément à l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales.

PRÉSENTS :

1. VIET Claude
2. LE SAUCE Blandine
3. ANGER Michel
4. BIDAN Denis
5. AUBIN Auguste
6. HUET Patrice
7. SCHNAIDERMAN Carole
8. LE METAYER Catherine
9. CALME Mickaël

ABSENTES EXCUSEES :

13. PARCHEMIN Fanny
14. RENOUARD Rachelle

✚ Madame RIGOUX Juline est nommée secrétaire de séance par le conseil municipal.

10. RIGOUX Juline
11. CHEVALIER Nicolas
12. ROBIN Christophe

✚ Présence de la secrétaire de mairie.

✚ Le quorum est atteint.

Table des matières

1 /Pontivy communauté.....	2
2/ Régularisation administrative des chemins ruraux.....	3
3/Aménagement des abords de l'étang.....	3
4/ Démolition de la Maison Loubeau au 28 rue des deux ponts.....	4
5/Accueil de professionnels paramédicaux dans les locaux communaux.....	5
Local de la mairie, « bureau des permanences ».....	5
Maison des associations : salle de réunion	5
6/ALSH, animation jeunesse, affaires scolaires :.....	5
Convention CTG avec la CAF/ Pontivy communauté 2023/2027	5
Convention 2023 avec Familles Rurales :.....	6
Accueil du ALSH en juillet à Saint-Gonnery.....	6
Garderie Ecole des Couleurs : horaires.....	7
7/Divers	7
Logements communaux/ Révision des loyers 01/03/2023.....	7
MAPA : transfert de gestion vers l'association Perrine Samson.....	8
Personnel.....	8
Aménagement de 5 lots sur la zone artisanale du Guernol par Pontivy Communauté.....	8
Police intercommunale	8
Remise des panneaux et certificats d'adressage.....	9
Gym douce, gym enfants	9
La commission enfance jeunesse.....	9
Ligne de crédit.....	9

1 /Pontivy communauté

CIAS création d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile au 01 avril 2023,

Depuis plusieurs mois, une réflexion a été entamée par Pontivy Communauté et les communes concernées autour d'un regroupement des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) publics. En effet, la préservation et le développement de ces services de proximité sont essentiels pour le maintien à domicile des personnes en situation de perte d'autonomie, enjeu majeur pour le territoire.

C'est dans ce sens que le conseil communautaire de Pontivy Communauté, lors de sa séance du 6 décembre 2022, par délibération N°05-CC06.12.22, a décidé d'élargir la définition de l'action sociale d'intérêt communautaire, confiée au CIAS, pour y inclure, à compter du 1er avril 2023, la gestion d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile prestataire intercommunal.

- Le conseil municipal approuve la délibération du conseil communautaire.

Approbation du rapport du CLET du 17 novembre 2022 relatif au fonctionnement du service ADS

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Pontivy Communauté s'est réunie pour procéder à l'évaluation des charges dans le cadre de la mise en œuvre du service commun « Autorisation droit du sol (ADS) ».

Ce rapport de la CLECT, validé par le conseil communautaire réuni le 6 décembre 2022, doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa II de l'article L. 5211-5 du Code général des collectivités territoriales. Ces délibérations des conseils municipaux des communes membres doivent être prises, au plus tard dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le rapport de la CLECT de Pontivy Communauté du 17 novembre 2022 joint à la présente délibération.

- Le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT.

2/ Régularisation administrative des chemins ruraux

- ✚ Chemin du Mené : le conseil municipal approuve la vente des consorts Pastré à l'euro symbolique à la commune des petites parcelles résultant du procès-verbal établi par le géomètre et autorise le maire ou un adjoint à signer les actes chez le notaire.
- ✚ Village du Nézy : Nous avons reçu une demande des consorts Joyeux pour régulariser la situation administrative du chemin.
Le conseil donne son accord pour prendre en charge les frais de géomètre et de notaire.

3/ Aménagement des abords de l'étang

Les travaux ont démarré le 25 janvier 2023.

Michel Anger présente les derniers devis :

- ✚ Balisage lumineux, devis réactualisé :

de la Sader de 18 900 € HT (+5,5%) rappel : 9 mâts

- ✚ Habillage du moine.

Christophe Robin présente un projet avec possibilité de différents matériaux et entre autres en acier corten.

- ✚ Garde-corps scène étang.

Patrice Huet présente un projet en acier galvanisé (devis : 15 774 €)

- ✚ Mobiliers : La commission réunie le 26 janvier a défini les besoins :
 - 2 banquettes au niveau de la piste de boule.
(Empiètement acier galvanisé laqué + bois)
 - 4 tables PMR (en bois)
(Salle des associations, Aire de camping-cars et derrière La Grotte)
 - 3 Chaises longues
(Empiètement acier thermo laqué + bois)
 - 2 Distributeurs hygiène canine
(Acier galvanisé laqué ou aluminium)
 - 4 Bornes vélos en acier galvanisé laqué. (A proximité des jeux au fond de l'étang) en attente des devis.
- ✚ Plantations (80 plants). Il est proposé de demander aux familles dont les enfants sont nés entre 2018 et 2023 de participer à la plantation.
- ✚ Les toilettes PMR + abri mouton seront réalisés par les services techniques.
- ✚ Remise en état des garde-corps du pont de La Noë pour un montant d'environ 1 000€

4/ Démolition de la Maison Loubeau au 28 rue des deux ponts

Le maire a pris des arrêtés de mise en sécurité et de démolition suite au diagnostic du cabinet Apave (990 € HT), à l'expertise demandée par le tribunal administratif (1 492,37 € HT).

il précise que les frais de dépose du branchement EDF s'élève à 297€ HT et le devis de démolition de l'entreprise Kalon à 24 800 € HT (y compris enduit ciment sur la maison à côté). Les devis sont validés par le conseil municipal.

Il propose de faire une proposition d'acquisition du bâtiment et du terrain de 1 000 € à France Domaine curateur de la succession qui a accepté la démolition.

- Le conseil municipal valide à l'unanimité l'offre d'acquisition.

Projet de construction de logements de locaux commerciaux ou paramédicaux : La demande de subventions DETR/DSIL a été déposée auprès de la Préfecture pour un montant global de travaux de 590 730 € HT. Le projet initial de 2022 a été agrandi d'environ 50 m² pour tenir compte des nouvelles demandes reçues dernièrement

Constitution d'un groupe de travail pour l'aménagement du nouveau bâtiment :

- Commission bâtiment : Michel, Patrice, Rachelle, Christophe élargie à Auguste, Blandine et Mickaël

Réunion à fixer avec le cabinet Sandrine Nicolas

5/Accueil de professionnels paramédicaux dans les locaux communaux

Local de la mairie, « bureau des permanences »

- + Permanence le troisième jeudi de chaque mois de Mme CADOU Mélissa diététicienne, nutritionniste. Début d'activité le 16 février 2023.
- + Permanence chaque vendredi d'une réflexologue plantaire, Mme JOUEO Amélie. Début d'activité le 10 mars 2023.
 - Coût de la location 10€ par journée de la permanence.

Maison des associations : salle de réunion

- + Installation de Laura Gillet, orthophoniste à partir du 1 avril 2023.
 - Coût de la location 100€ par mois.
- Le conseil municipal valide les propositions et autorise le maire ou l'adjointe à signer tous les documents nécessaires à ces projets.

6/ALSH, animation jeunesse, affaires scolaires :

Convention CTG avec la CAF/ Pontivy communauté 2023/2027

Dans le cadre d'une démarche mise en place au niveau national, les Caisses d'Allocations Familiales organisent leurs nouvelles modalités d'interventions à l'échelon des territoires par le biais de la Convention Territoriale Globale. La CTG qui constitue désormais le cadre général de contractualisation entre les Caisses d'Allocations Familiales et les collectivités locales a pour vocation d'intégrer l'ensemble des dispositifs et financements apportés par la branche famille sur les territoires.

L'objectif est de développer des actions pertinentes en faveur des familles et des habitants sur l'ensemble d'un territoire reposant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des collectivités et en fonction des priorités d'actions définies de manière concertée sur les différents champs d'intervention : la petite enfance, l'accompagnement à la parentalité, l'enfance, la jeunesse, le handicap, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement et l'amélioration du cadre de vie.

La CTG doit permettre de répondre aux objectifs fondateurs de la branche famille : aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ; faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ; créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ; accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Cette démarche de développement social local, associant la communauté de communes et les communes s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic partagé du territoire, l'élaboration d'un programme d'actions et la réalisation d'une évaluation des actions menées, ceci en mobilisant les coopérations des différents services et acteurs de terrain.

Le conseil municipal :

- ✚ Approuve les termes de la convention territoriale globale (CTG) mise en place à l'échelle du territoire de Pontivy Communauté pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027 ;
- ✚ Autorise monsieur le maire ou l'adjointe déléguée à signer et à exécuter la Convention Territoriale Globale 2023-2027 ;
- ✚ Autorise monsieur le maire ou l'adjointe déléguée à signer la/les nouvelles conventions d'objectif(s) et de financement (COF) bonus territoires, et ses éventuels avenants qui prennent le relais du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Convention 2023 avec Familles Rurales :

La convention pour l'année 2023 est à renouveler. Le budget prévisionnel proposé par l'association s'élève à 10 000 €. Après examen des différents postes Carole Schnaiderman propose de limiter la ligne budgétaire à 7 500 € :

- ✚ Les tarifs demandés aux familles sont majorés, 15 € (contre 10 €) avec sortie et 8 € (contre 3 €) sans sortie afin de prendre en compte le salaire de l'animateur.
- ✚ Familles rurales bénéficie désormais d'une subvention de prestation de service (PS Jeunes) par la CAF pour la mise en place de la dynamique jeunesse qui vient en déduction sur notre facture (2022 : 1 000 €, BP2023 : 2 500 €).
- ✚ Les autofinancements seront gérés par Carole

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention pour un budget limité à 7 500 €.

Les jeunes travaillent sur la réalisation de leur projet : voyage de 2 jours au Parc Astérix prévu début Juillet.

Accueil du ALSH en juillet à Saint-Gonnery

Le mardi 10 Janvier le COPIL ALSH s'est réuni à Saint Gérard-Croixanvec.

Plusieurs points ont été abordés notamment la mise en place éventuel de mini-camps, l'acquisition d'un logiciel facturation, l'accueil d'un enfant en situation de handicap (avec l'emploi d'une animatrice prise en charge à 80% par la CAF), la

demande de familles pour l'ouverture sur les congés de Noël (sondage à réaliser) et l'accueil de l'ALSH au mois de juillet sur notre commune (la population de Saint-Gérard-Croixanvec demande à pouvoir louer la salle polyvalente réservée au centre de loisirs pendant l'été).

Une visite de l'école, de l'ancienne et de la nouvelle garderie ainsi que de la cantine a été faite le mardi 17 janvier. Le retour est positif sur la cantine et sur la nouvelle garderie mais en attente de l'accord de la PMI pour l'accueil des moins de 6 ans. Les points négatifs soulignés par les animatrices : la salle de sieste de l'école est trop petite, l'absence d'ombre dans la cour, l'absence de salle pouvant accueillir le groupe des grands, pour la nuitée pas d'espace adapté, city non sécurisé (étang) Elles demandent les plans de l'école.

Garderie Ecole des Couleurs : horaires

Depuis octobre la garderie est ouverte jusqu'à 19 heures à la demande d'une dizaine de familles ayant répondu au sondage. Après examen, il a été constaté que dès le mois de novembre la fréquentation entre 18h30 et 19h00 avait déjà bien diminuée. Sur décembre et janvier, une seule famille a utilisé le service (2 enfants présents jusqu'à 18h40 (19h00 2/3 fois dans le mois) et 1 autre famille à titre exceptionnel jusqu'à 18h40.

Au vu des résultats, il est proposé au conseil municipal de revenir à une fermeture à 18h30 après les vacances de Février. Un courrier sera transmis en ce sens aux familles.

- Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de fermeture à 18h30.

7/Divers

Acquisition d'un robot Désherbeur

La Région Bretagne subventionne à hauteur de 50% les acquisitions de matériels éligibles alternatifs au désherbage chimique. Après discussion le conseil décide d'acquérir un robot-désherbeur auprès des établissements Jardiman pour le prix de 3.900€ HT et autorise le maire a sollicité une subvention de 1.950 € auprès de la Région Bretagne.

Logements communaux/ Révision des loyers 01/03/2023

Adresse	Type de Logement	Loyer	Charges		Total
+3.60% indice des loyers	2T2022			EAU	
12, rue des deux ponts Appartement de l'école	T3	359,33 372,27	50,34 52,15		424,42
					2022 2023

				20 m3X 2 P 40m3	
1, Impasse Germaine Kerfanto	T3	365,56 378,72	28,36€ Jardin/garage		407,08€

2022
2023

- Le conseil municipal valide la révision des loyers de 3,60 %.

MAPA : transfert de gestion vers l'association Perrine Samson

Suite à la rencontre avec la cabinet juridique FIDAL de Rennes, une convention d'accompagnement a été élaborée. Un prochain rendez-vous est fixé au 13 février

Personnel

- ✚ Promotion interne 2023 :

Mme Nadine AUBERT a demandé d'accéder au grade d'agent de maîtrise. Le conseil approuve la demande d'inscription de l'agent au titre de la promotion interne 2023.

- ✚ Nouvelle organisation au secrétariat de mairie :

Afin de faire bénéficier aux secrétaires de week-end dès le vendredi soir, il été décidé qu'à tour de rôle elles assurent les 3 heures de présence le samedi et le mercredi (sans ouverture au public)

- ✚ Arrêt agent :

Mme Évelyne CABEDOCHÉ est en arrêt depuis le 3 Janvier 2023, elle est remplacée par Mme Vanessa Moutelière.

Aménagement de 5 lots sur la zone artisanale du Guernol par Pontivy Communauté

La viabilisation des cinq nouveaux lots sera réalisé à partir de la semaine 07.

Notons, trois implantations prévues.

Police intercommunale

Claude Viet et Michel Anger ont participé le 2 février à Crédin à une présentation d'un projet de Pontivy Communauté de mutualisation des polices municipales.

Remise des panneaux et certificats d'adressage

Le conseil municipal valide la liste des noms de rue et lieux dits et de la numérotation des habitations dressée par la Poste pour la campagne et le bourg.

La population est invitée à retirer son certificat d'adressage et son panneau le samedi 4 ou 11 mars de 10h30 à 12h30 en salle de la mairie.

Gym douce, gym enfants

Suite au succès rencontré par la Zumba, et pour faire bénéficier à toutes les générations de séances de sport, Carole Schnaiderman a contacté la présidente du club « Loisirs et amitiés » afin de mettre en place de la gym d'entretien à St Gonnery (l'intervenante de Zumba pourrait être intéressée ou celle qui intervient à Saint Samson)

Il est également étudié la possibilité de proposer de la danse, zumba pour les enfants le mercredi après-midi ainsi que des séances de renforcement musculaire pour les adultes (FAC : fessiers, abdos, cuisses)

La commission enfance jeunesse

Elle sera bientôt conviée afin de travailler sur la mise en place d'un conseil municipal des enfants. Des projets sont envisagés comme la confection de panneaux de sécurité enfants à positionner aux abords des écoles, la réfection de la passerelle sur la rigole derrière la salle Michel Kerfanto.

Ligne de crédit

Le conseil municipal autorise le maire à renouveler la ligne de crédit de 150 000 € auprès du Crédit Agricole, aux conditions suivantes : pour une durée d'un an, sur la base du taux euribor 3 mois moyenné +1,66%, index décembre 2022 2,063%, soit un taux variable de 3,72%, et des frais de mise en place 0,25%.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h30.

ST
GO